

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 30 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 25 septembre 2019)

PRESENTS (es) : Mesdames DESOY, MOINDJIE, TILLY, CAILLAT, DEVILLE
Messieurs GILLET, FERY, BINET, PIGER, LECLERC, GOURDIER, LE BOT,
BAUDOU

ABSENTS (es): M. ARZILLIER (pouvoir à M. LE BOT), M. SEVERIN (pouvoir à Mme DESOY)

Madame Anne-Marie CAILLAT a été nommée secrétaire.

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Jacques Chirac.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 20/2019 : Communauté Urbaine du Grand Reims : Vote du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Communauté Urbaine du Grand Reims : Vote du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Madame le Maire informe les conseillers que la cotisation foncière des entreprises (CFE) nous est reversée par le Grand Reims. L'attribution de compensation versée par la commune est donc diminuée de 525,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu la délibération CC-2018-288 du 17 décembre 2018 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 12 septembre 2018 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 10 septembre 2019 transmis aux communes membres le 11 septembre 2019,

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre 2019,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 visé dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 10 septembre 2019.

Rapport annuel 2018 Véolia

Monsieur Guy LECLERC présente le rapport annuel 2018 de Véolia. La consommation à Les Mesneux est de 37 369 m³ pour 387 abonnés (866 habitants), soit en moyenne environ 43 m³ par habitant. Sept branchements ont été créés : 5 branchements neufs pour des particuliers et 2 branchements lotissements.

Compte-rendu de la conférence de territoire du 23 septembre

Madame le Maire informe les conseillers de l'achèvement des travaux d'extension des réseaux chemin de la Petite Barbarie.

La Communauté Urbaine du Grand Reims prévoit, sous certaines conditions, une aide pour maintenir les activités dans le monde rural d'un maximum de 10 000 €.

La sécurité dans les déchetteries va être renforcée lors du vidage des bennes, le public ne sera plus présent et des protections seront installées.

177 élèves ont fait leur rentrée sur le groupement scolaire Les Mesneux, Ecueil, Sacy et Villedommange : 65 en maternelle et 112 en élémentaire. 2 nouveaux enseignants ont également été accueillis.

Point sur les dossiers en cours

Eglise : la restauration des objets mobiliers inscrits au titre des monuments historiques (tableaux et porte) débutera en 2020. Une souscription va être mise en place pour les particuliers et les entreprises auprès de la fondation du patrimoine avec une défiscalisation pour les donateurs. Une manifestation sera organisée au printemps 2020, dont les bénéfices seront reversés pour cette restauration.

Rapport des commissions

Commission aménagement et entretien : Monsieur Gillet informe que les chasse-roues ont été validés par la commission afin de protéger le muret dans le virage sur la place de la Mairie.

Commission communication : l'agenda est finalisé, la livraison est prévue en novembre.

Questions diverses

- Un chariot pour transporter les tapis de full-contact dans la salle des fêtes va être créé pour 2020.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 04 novembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 22h45.

Les Mesneux, le 30 septembre 2019

Le Maire,

Anny Dessoy,



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019 :

MME DESOY	M. GILLET	M. ARZILLIER	M. GOURDIER
M. BAUDOU	M. SEVERIN	MME CAILLAT	MME DEVILLE
M. FERY	MME TILLY	M. LE BOT	M. LECLERC
M. BINET	MME MOINDJIE	M. PIGER	